



# Bienvenue au Sénat

Un site au service des citoyens

Vous êtes ici : Travaux parlementaires > Rapports > Rapports d'information



## CONCLUSION

*Ce qui distingue une époque économique d'une autre, c'est moins ce qu'on a produit que la manière de le produire*

Karl Marx (1818-1883)

Philosophe et économiste allemand

Conclure.

Un tel verbe est bien inadapté en économie, où **rien ne saurait arrêter le mouvement**. Tout au plus peut-on infléchir sa direction, accélérer ou ralentir son rythme, accroître ou réduire son ampleur.

**Les délocalisations n'échappent pas à cette règle**. Si, finalement, elles ne semblent pas peser si lourd dans les incessantes mutations du tissu productif français, il est certain qu'elles vont s'accroître avec le développement du commerce mondial et la montée en puissance de nouvelles zones économiques. Elles constituent ainsi un véritable **défi pour notre système socio-économique et territorial**, contraint de s'adapter à cette nouvelle donne pour en tirer le meilleur parti.

**En tant que telles, les délocalisations ne sont pas condamnables : il en est de nécessaires** pour la croissance de la richesse et la modernisation de l'appareil de production, **comme il en est d'inquiétantes** quant à la capacité du pays à progresser. Tout est affaire d'analyse des conditions objectives du processus productif, secteur par secteur, filière par filière, voire segment par segment.

Partout où la **production de masse**, la **maturité du produit** et l'**intensité du facteur travail** constituent les caractéristiques essentielles, les délocalisations vers des zones à bas coûts de main d'oeuvre sont non seulement inévitables, mais également souhaitables :

- **souhaitables pour notre propre développement** car, d'une part, si nous voulons vendre davantage, encore faut-il qu'émergent de nouveaux marchés solvables, donc capables eux-mêmes de créer de la valeur, et, d'autre part, la transformation continue du tissu productif est le gage de notre capacité à innover ;

- **souhaitables pour le développement des Etats de ces zones**, la production de richesses n'étant nullement réservée par principe aux seuls pays industrialisés.

En revanche, **quand les délocalisations touchent des activités à forte valeur ajoutée** et des domaines où la France, compte tenu de son niveau de développement, de la qualité de ses réseaux et infrastructures, de la formation de sa main d'oeuvre, devrait disposer d'avantages comparatifs, **alors il y a danger**, car la perte de compétitivité dont elles témoignent ne trouve aucune justification acceptable.

A cet égard, votre groupe de travail souhaite exprimer son **optimisme sur les capacités intrinsèques de notre société** : celle-ci est constituée d'hommes et de femmes talentueux et dynamiques qui, après avoir reconstruit le pays après-guerre, sont entrés de plain pied et sans réelle réticence dans la nouvelle économie-monde. C'est grâce à eux que, quelles que soient les alarmes que certains bons esprits renouvellent à terme régulier, **la France figure toujours aux meilleures places dans le peloton de tête des nations** ; c'est grâce à eux qu'elle est **potentiellement en mesure de s'y maintenir** en répondant positivement aux nouvelles exigences de la compétition internationale.

**Encore faut-il les en convaincre et les y aider**. Le premier des axes qui structurent les propositions de votre commission poursuit précisément cet objectif : **libérer les énergies** en favorisant l'activité productive avec un haut niveau d'exigences de qualité, en soutenant l'innovation et la recherche, en adoptant les nouvelles méthodes

de développement en réseau, en privilégiant les filières d'avenir qui contribuent au bien-être social, dans lesquelles l'outil conceptuel et productif national est en mesure d'occuper les premières places.

**Encore faut-il s'assurer de ne laisser personne au bord du chemin.** L'économie de la connaissance et de la haute technologie qui s'ébauche sous nos yeux ne saurait être réservée qu'à une élite, regroupée dans quelques lieux géographiques et reléguant à ses marges, dans des bassins progressivement appauvris et se vidant de leurs forces vives, un nombre toujours plus important de nos concitoyens. Il est ainsi essentiel de parvenir à **équilibrer le développement du territoire** en faisant confiance aux collectivités locales et en leur donnant les moyens d'assurer leurs responsabilités économiques. Il est tout aussi nécessaire d'**améliorer l'employabilité de la main d'oeuvre** afin qu'elle puisse être en mesure de s'adapter à l'enrichissement technologique de notre croissance. Il est en outre indispensable d'abandonner des conceptions désormais dépassées de ce que serait une économie vertueuse où seule la production matérielle serait privilégiée, et de **ne plus mépriser des activités qui tissent le lien social et répondent à des besoins de plus en plus évidents de notre société**. Les gisements d'emplois de proximité, par définition non-délocalisables, sont immenses. Surtout, ils sont seuls à même de donner un travail aux personnes n'ayant pas de qualification très élevée et de favoriser la création de richesse à peu près partout sur le territoire. **Tout doit être entrepris pour les valoriser et encourager leur essor.**

**Encore faut-il permettre à nos concitoyens d'adhérer sans retenue au cadre élargi dans lequel s'inscrit désormais leur avenir : l'Europe.** Or, en l'espèce, les résultats des toutes récentes élections au Parlement européen démontrent à l'envi que le chemin semble encore long pour emporter leur confiance. A l'évidence, **le processus de la construction communautaire leur paraît éloigné de leurs préoccupations**, quand il n'irait pas à l'encontre de leurs intérêts. La **responsabilité de cette situation dramatique est partagée** entre les instances communautaires et les responsables politiques nationaux, qui n'ont pas su jusqu'à présent donner suffisamment de **sens à l'édification européenne**. En ne retenant que le *credo* du libéralisme anglo-saxon, tout attaché au seul principe de la concurrence, ils ont **négligé la dimension sociale du développement sur laquelle s'est historiquement fondée la croissance économique et culturelle de l'Europe continentale**.

Mais pour votre commission, malgré la profondeur de la crise actuelle, tout n'est pas perdu. **Le « néo-colbertisme » auquel elle appelle est un moyen de redonner une visibilité au projet européen en apportant au pouvoir politique les instruments capables d'exprimer une réelle volonté et d'insuffler un nouvel élan.** La définition d'une politique industrielle mobilisant les énergies et indiquant un cap, soucieuse de privilégier les voies d'excellence et de favoriser l'expansion industrielle, préoccupée du devenir des territoires et de leurs populations, est en elle-même un **projet capable d'incarner l'idée européenne**. Elle n'est certes pas la seule à pouvoir le faire, mais il paraît clair que son absence jusqu'à présent n'est pas sans lien avec le caractère bancal de l'édification européenne.

Si l'Union européenne ne saurait durablement se construire sans dimension sociale ni valeurs éthiques et culturelles, **elle ne pourra davantage résister aux forces centrifuges qui risquent de la condamner si elle n'affirme une ambition industrielle.** Car *« là où il n'y a pas de vision, les peuples périssent »*.

Réunie le mercredi 23 juin 2004 sous la présidence de **M. Bernard Piras** puis de **M. Gérard César, vice-présidents**, la commission a **adopté le rapport d'information du groupe de travail sur la délocalisation des industries de main d'oeuvre**, le groupe socialiste s'abstenant et le groupe communiste républicain et citoyen votant contre.



[Haut de page](#)

[Actualités](#) | [Travaux Parlementaires](#) | [Vos Sénateurs](#) | [Europe et International](#) | [Connaître le Sénat](#)

[Recherche](#) | [Liste de diffusion](#) | [Contacts](#) | [Recrutement](#) | [Plan](#) | [Librairie](#) | [FAQ](#) | [Liens](#) | [Améli](#)



# Bienvenue au Sénat

*Un site au service des citoyens*

Vous êtes ici : Travaux parlementaires > Rapports > Rapports d'information



## CONTRIBUTION DU GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN ET CITOYEN

Le groupe de travail mis en place par le Sénat pour tenter d'apporter réponse à la grande question des délocalisations a auditionné de nombreuses personnes qualifiées, issues du monde économique, syndical et politique.

La commission s'est déplacée dans de nombreuses régions. Seul le constat qui peut être tiré de ses multiples contacts est que le problème des délocalisations qui concourt à la désindustrialisation de notre pays est des plus inquiétants.

Cinq millions d'emplois vont être menacés à brève échéance en Europe : vont être touchés les secteurs de grandes consommations, habillement, jouets, électronique, mais également l'informatique, l'agriculture et y compris le tertiaire.

Un nombre de plus en plus croissant d'entreprises françaises manifeste l'intention de fabriquer ses produits dans les pays à faibles coûts de main d'oeuvre.

Ces coûts varient de un à vingt entre la France, l'Allemagne et les pays d'Europe de l'Est et de l'Asie.

Les délocalisations ne sont pas pour autant une fatalité économique, elles ne servent ni l'intérêt de la France ni ceux de nos régions et de leurs populations, elles ne font qu'assurer aux capitaux des marges de profits accrues dans des conditions d'exploitation aggravées pour les travailleurs du tiers monde, de l'Europe de l'Est et de l'Asie. Dans l'intérêt de notre pays et en collaboration avec la Commission européenne, il est urgent de prendre des mesures dissuasives pour enrayer les transferts sauvages de production à l'étranger et contribuer à la défense de l'emploi en France comme à la solidarité avec le tiers monde.

Le groupe de travail, malgré un travail important, n'a pas jugé opportun de s'attaquer aux racines du mal, c'est-à-dire au choix de l'argent contre celui de l'appauvrissement humain.

Le groupe communiste républicain et citoyen a déposé une proposition de loi qui vise à stopper la désindustrialisation de notre pays.

Il s'agit de mesures de première urgence afin d'arrêter l'hémorragie et avant que ne s'engage un véritable débat entre les pays de la communauté européenne afin de préserver les intérêts de l'Europe, de chacun des pays membres et de l'ensemble des populations qui la compose.

Ces mesures sont les suivantes :

- à titre conservatoire, sont suspendues les opérations de délocalisation d'une entreprise de France dans un autre pays, membre ou non de la Communauté européenne, en cours à la date de promulgation de la présente loi ;
- toute décision de suppression d'emploi liée à une opération de délocalisation est annulée ; afin de faire prévaloir d'autres solutions que des suppressions d'emplois, est constituée sous l'autorité des pouvoirs publics, et à chaque fois que nécessaire, une cellule de crise réunissant les directions d'entreprises, les représentants des travailleurs, les élus locaux et les représentants des banques ;
- tout projet d'investissement à l'étranger qui aurait pour résultat d'affaiblir l'emploi, les productions et la valeur ajoutée en France, pour obtenir le taux de profit maximum, fait l'objet d'une taxe dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;

- les importations de produits à faibles coûts, obtenus par l'exploitation des travailleurs dans d'autres pays, sont taxées en fonction des différentiels sociaux ; cette taxe contribue à alimenter un fonds de développement, géré dans la transparence afin d'impulser un co-développement avec les pays du Sud et leurs peuples ;
- les aides publiques sont supprimées aux entreprises qui ont procédé dans l'année précédente à des opérations de délocalisation à l'étranger ;
- la politique d'aménagement du territoire prend en compte les exigences des relocalisations des productions industrielles, en particulier concernant le textile habillement, pour rapatrier en cinq ans un tiers des travaux effectués à l'étranger ;
- les dispositions législatives visant à protéger notre économie et l'ensemble des populations françaises doivent être prises et appliquées rapidement.

Le sénateur du groupe communiste républicain et citoyen participant au groupe de travail a voté contre le rapport d'information qui, au-delà d'un constat, n'engage pas les mesures répondant à la lourde menace des délocalisations sur notre société.



[Haut de page](#)

[Actualités](#) | [Travaux Parlementaires](#) | [Vos Sénateurs](#) | [Europe et International](#) | [Connaître le Sénat](#)

[Recherche](#) | [Liste de diffusion](#) | [Contacts](#) | [Recrutement](#) | [Plan](#) | [Librairie](#) | [FAQ](#) | [Liens](#) | [Ameli](#)



# Bienvenue au Sénat

Un site au service des citoyens

Vous êtes ici : Travaux parlementaires > Rapports > Rapports d'information



## CONTRIBUTION DES SÉNATEURS SOCIALISTES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Les sénateurs socialistes tiennent à saluer le travail important réalisé par un groupe de travail dans lequel ils ont eu la possibilité et les moyens de s'exprimer et de se faire entendre. Ils apprécient, en particulier, les conclusions (pp. 281 à 283), qui ont le mérite de bien fixer la problématique.

Néanmoins, sur un sujet aussi essentiel, la réponse politique des socialistes présente bien des divergences avec les tenants de l'économie libérale. Ce qui est en cause aujourd'hui est bien une lente mais inexorable disparition des activités industrielles dans notre pays au profit d'une nouvelle division internationale du travail. Comme cela a été autrement dit : « *la tête aux pays riches, les jambes aux pays pauvres* ». Cette vision, outre qu'elle est porteuse de nouvelles inégalités, n'a pas de sens ni d'avenir.

Ceux qui pensent pouvoir limiter le maintien en France des activités nobles comme la recherche et le développement (RD), la conception, le design, tout ce qui tourne autour de l'immatériel... se trompent lourdement et nous entraînent vers une évolution suicidaire. Pour ce qui nous concerne, nous ne voulons pas faire l'impasse sur le développement de notre système productif mais au contraire favoriser la mise en oeuvre d'une véritable politique technologique et industrielle offensive et mobilisatrice. C'est aussi pourquoi nous devons fixer les grandes priorités relatives aux grands marchés du futur.

Un nombre important des délocalisations est réalisé pour des raisons purement financières et boursières. Nous ne voulons pas avoir sur ces questions une approche idéologique mais nous avons à montrer combien il est urgent et crucial, dans cette lutte contre le dumping social et économique, d'agir sur tous les leviers et à tous les niveaux (européens, national, territorial).

### 1 - Nos propositions à l'échelle européenne

- mettre en place une véritable coordination européenne de veille et de contrôle des différentes formes de « dumping social » ;
- considérer la politique industrielle au rang de politique commune avec pour objectif la constitution de « champions européens » ;
- en matière de fiscalité, créer un impôt européen assis sur l'impôt sur les sociétés ;
- mettre en place un salaire minimum dans chacun des pays de l'Union ;
- favoriser une réduction progressive et négociée de la durée du travail ;
- renforcer les moyens d'intervention et de contrôle des salariés dans la gestion des entreprises en cas de restructuration industrielle (notamment par le Comité d'Entreprise européen) ;
- lancer de grands travaux européens dans le domaine des transports, de l'énergie, des télécommunications, de l'environnement... ;
- dynamiser les politiques de recherche et de développement en mobilisant les outils financiers, fiscaux et réglementaires par l'intermédiaire de groupes industriels européens ;
- augmenter les budgets de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, mieux utiliser le PCRD et EUREKA ;

- accroître le budget de l'Union (1,5 % du PIB) ;
- lancer un grand emprunt à l'échelle européenne.

## 2 - Nos propositions à l'échelle nationale

- faire du soutien à la recherche et développement une véritable priorité ; cela passe par une mise en cohérence de l'Education, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; cela signifie d'arrêter la réduction des moyens d'investissements et de fonctionnement des organismes de recherche et de supprimer les actions de saupoudrage ;
- évaluer et mettre en place d'un suivi des aides publiques (*idem* au plan régional) ;
- refonder les droits sociaux des salariés pour les adapter à ces phénomènes et à l'évolution de l'industrie : moyens d'intervention et de contrôle sur la transparence de la gestion, droit à la formation, à la sécurité sociale professionnelle ;
- mobilisation de moyens pour accompagner les salariés et les bassins d'emploi en anticipant les délocalisations et les restructurations industrielles.

## 3 - Nos propositions à l'échelle régionale

C'est sur les territoires les plus fragiles et dans des secteurs qui présentent souvent des formes de mono-activité que les délocalisations sont les plus dévastatrices. Pour cela :

- conditionner les aides octroyées par les régions à un effort de maintien de l'emploi (plan de développement et de sauvegarde de l'emploi) et de formation ;
- créer un observatoire des fragilités de l'emploi, des qualifications et des métiers dans chaque région ;
- favoriser les processus de mise en réseau des acteurs locaux d'un bassin d'emploi pour contribuer à la dynamisation et à la mutualisation des moyens consacrés à la communication, à la commercialisation, à la recherche et à l'innovation (type «districts italiens», systèmes productifs locaux...) ;
- soutenir les contrats territoriaux de revitalisation des zones économiquement fragiles par l'appui à l'environnement économique et aux infrastructures par exemple ; adéquation de l'offre de transport de la région aux besoins des salariés et des entreprises...
- centraliser les moyens de veille et de pilotage des mutations économiques ;
- construire une gamme d'outils pour offrir une formation adaptée aux besoins des territoires.



[Haut de page](#)

[Actualités](#) | [Travaux Parlementaires](#) | [Vos Sénateurs](#) | [Europe et International](#) | [Connaître le Sénat](#)

[Recherche](#) | [Liste de diffusion](#) | [Contacts](#) | [Recrutement](#) | [Plan](#) | [Librairie](#) | [FAQ](#) | [Liens](#) | [Ameli](#)